

# Mobilisons-nous contre les attaques inadmissibles sur la catégorie active dans la Fonction publique

**LA CGT APPELLE A UN RASSEMBLEMENT DEVANT  
NOTRE CAISSE DE RETRAITE CNRACL A BORDEAUX LE  
9 octobre à 15 H**

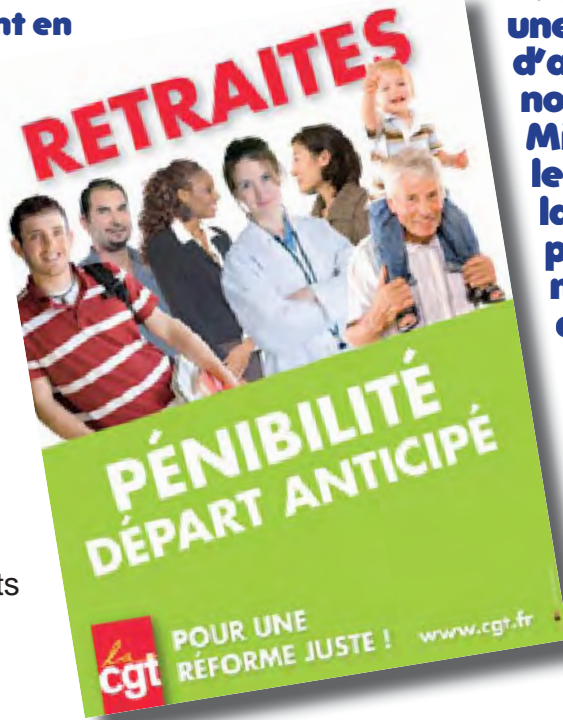
**L**e départ anticipé à la retraite dont bénéficiaient les agent-es de la Fonction Publique au regard de la pénibilité de leur travail a été gravement remis en cause depuis plusieurs années :

👉 **une première attaque frontale a supprimé ce droit aux infirmier-es** en 2010 dans le cadre d'un odieux chantage conditionnant l'abandon du départ anticipé contre une petite augmentation de salaire, dans un soi-disant « droit d'option définitif » !!!

👉 **une attaque sournoise** s'est ensuite mise en place en commençant par une remise en cause de ce droit, de façon individuelle, pour **des auxiliaires de puériculture (AP) qui travaillent en crèche hospitalière** sous prétexte qu'elles n'exercent pas leurs fonctions « en contact direct et permanent avec les malades ». Cette remise en cause brutale des droits à pension bien souvent quelques jours avant le départ à la retraite (voir même un rappel pour une AP qui venait de prendre sa retraite), représente un véritable drame social pour ces fonctionnaires. D'autres professions qui ne travaillent pas auprès des patients sont menacées...

👉 Et cette injuste attaque a été étendue de façon collective aux brancardiers sous statuts locaux dans les établissements qui avaient établi de tels accords (Marseille, Nancy).

**Pourtant, dans l'arrêté interministériel du 12 novembre 1969, le corps des aides-soignant-e-s (qui comprend aussi les AP et les agents de services hospitaliers) est classé en « catégorie active », sans aucune restriction. Aucun texte réglementaire ou législatif n'est venu modifier cet arrêté,** et aucune information n'a été donnée aux professionnel-le-s, aux représentant-e-s des personnels, ni même aux directions des établissements ! Pour autant, la pénibilité de leur travail n'a pas changé, bien au contraire...



**En voulant instaurer une mesure d'austérité sur notre dos, le Ministère bafoue le statut de la Fonction publique en niant nos droits qui sont liés à l'appartenance à un corps professionnel, et non à un poste de travail, à un lieu d'affectation ou à un métier.**



*A plusieurs reprises, les Fédérations Santé Action Sociale et Services Publics CGT sont intervenues lors de réunions au Ministère et ont demandé une rencontre avec les Ministres de la Fonction publique et de la Santé, mais c'est un mur de silence. Le Ministère de la Fonction publique qui a la responsabilité des retraites de la Fonction publique, vient de renvoyer les organisations syndicales représentant les personnels « dans les cordes » du Ministère de la santé. Et notre organisation vient d'apprendre que le Ministère de la santé a sollicité le Conseil d'État quant à son interprétation de l'arrêté de 1969, après 45 ans d'application « identique », et sans aucune concertation des organisations syndicales !!!*

Les élu-e-s CGT au Conseil d'Administration de la CNRACL n'ont de cesse de défendre ces dossiers depuis plus de 18 mois et d'exiger l'arrêt immédiat de ces remises en cause.

Des luttes sont en cours dans différents établissements. Des syndicats CGT soutiennent des AP pour des recours administratifs. Mais ces démarches juridiques doivent être accompagnées d'actions !

**Derrière cette offensive envers les infirmières, puis des auxiliaires de puériculture affectées en crèche... se cache le danger de la remise en cause de la catégorie active pour les autres corps de la Fonction publique ? Après cette attaque sur des métiers exercés majoritairement par des femmes, les ministères voudront aligner les pompiers ou les policiers, etc. et remettre en cause la catégorie insalubre pour les égoutiers.**

## EXIGEONS

**La garantie de nos droits tels que définis dans le statut de la Fonction publique, c'est-à-dire le maintien de la reconnaissance de la catégorie active avec une bonification d'un trimestre cotisé par année d'exposition aux travaux pénibles pour bénéficier d'un départ anticipé avec une retraite pleine et entière.**



**Les Fédérations CGT Santé Action Sociale et des Services publics appellent à un rassemblement devant la caisse de retraite CNRACL**

**Le jeudi 9 octobre 2014  
à 15H**

**5, rue du Vergne à Bordeaux**

Continuons de signer des pétitions sur le site des Fédérations CGT Santé Action Sociale et des Services publics

<http://www.sante.cgt.fr/PETITION-ATTAQUE-de-nos-droits-a>

Envoyons des motions le 9 octobre aux ministres de la Fonction publique et de la Santé